





# PROCEDURE DE REINSCRIPTION POUR L'ANNEE 2017/2018

 Les réinscriptions ne seront possibles que sur **rendez-vous** ou pendant les **créneaux réservés**

 Vous ne pourrez vous inscrire que si vous présentez **l'ensemble** des documents indiqués.

1. Procédure de réinscription en **PACES** pour les étudiants autorisés à redoubler
  
2. Procédure de réinscription pour les étudiants :
  - de **L2 Maïeutique** (reçus au concours de PACES en 2017)
  - de **DFGSP2** (reçus au concours de PACES en 2017)
  - de **DFGSP3, DFASP1 et DFASP2**
  - de **DFASM1**
  
3. Procédure de réinscription pour les étudiants :
  - de **L3 Maïeutique**
  - de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> année d'orthophonie
  - de **DFGSM3, DFASM2, DFASM3**
  
4. Procédure de réinscription pour les étudiants de **DFGSM2** (reçus au concours de PACES en 2017)
  
5. Procédure de réinscription pour les étudiants :
  - de 4<sup>ème</sup> (**DFASMa1**) et 5<sup>ème</sup> année (**DFASMa2**) de Maïeutique
  - de **PH6**



## PROCEDURE DE REINSCRIPTION EN PACES POUR LES ETUDIANTS AUTORISES A REDOUBLER

À compter du 23 août 2017, vous devrez procéder à la saisie dématérialisée de votre dossier d'inscription et prendre un rendez-vous pour la période du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

- 1) Connectez-vous sur le site <http://www.univ-poitiers.fr/inscription/dossier-rdv> (**en service à compter du 23 août**).  
Pour vous connecter, vous devrez vous identifier avec votre compte SEL.
- 2) Vérifiez les informations contenues dans votre dossier d'inscription, mettez-les à jour si nécessaire, et **imprimez votre dossier**.
- 3) Prenez un rendez-vous en ligne pour votre réinscription, qui aura lieu **dans le bâtiment D2, entre le 28 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2017**. Les rendez-vous seront ouverts au fur et à mesure par demi-journée afin que tous les créneaux soient pleins.
- 4) Présentez-vous à la date fixée **muni de votre dossier d'inscription** et des pièces justificatives demandées pour valider votre inscription.
- 5) Munissez-vous d'un moyen de paiement pour acquitter vos droits d'inscription, et les droits se rapportant à la sécurité sociale étudiante le cas échéant.

### **Pièces à apporter :**

- Le récapitulatif d'inscription (**à imprimer**)
- Le relevé de notes de l'année 2016-2017 (à télécharger depuis votre ENT)
- Si vous avez été réorienté l'année précédente : le relevé de notes justifiant des ECTS obtenus
- Si vous êtes boursier : la notification de bourse (2 pages)
- La carte d'étudiant 2016-2017
- Si vous avez obtenu une dérogation pour une ré-inscription en PACES (dérogation aux mesures de réorientation ou autorisation de triplement) : **la notification** d'acceptation de la faculté

**Vous ne pourrez vous réinscrire que si vous présentez l'ensemble des documents.**



### PROCEDURE DE REINSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS :

- de L2 Maïeutique (reçus au concours de PACES en 2017)
- de DFGSP2 (reçus au concours de PACES en 2017)
- de DFGSP3, DFASP1 et DFASP2 (inscription obligatoire en juillet pour les DFASP2)
- de DFASM1

- 1) Connectez-vous sur le site <http://www.univ-poitiers.fr/inscription/dossier-rdv> (en service à compter du 23 août).  
Pour vous connecter, vous devrez vous identifier avec votre compte SEL.
- 2) Vérifiez les informations contenues dans votre dossier d'inscription, les mettre à jour si nécessaire, et imprimez votre dossier.
- 3) Prenez un rendez-vous en ligne pour votre réinscription, qui aura lieu **dans le bâtiment D2, entre le 28 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2017**. Les rendez-vous seront ouverts au fur et à mesure par demi-journée afin que tous les créneaux soient pleins.
- 4) Présentez-vous à la date fixée muni de votre dossier d'inscription et des pièces justificatives demandées pour valider votre inscription.
- 5) Munissez-vous d'un moyen de paiement pour acquitter vos droits d'inscription, et les droits se rapportant à la sécurité sociale étudiante le cas échéant.

### Pièces à apporter :

- Le récapitulatif d'inscription (à imprimer)
- Le relevé de notes de l'année 2016-2017, si possible (à télécharger depuis votre ENT)
- Si vous êtes boursier : la notification de bourse (2 pages)
- La carte d'étudiant 2016-2017
- si vous avez payé en ligne : le justificatif de paiement
- le certificat de vaccination hépatite B pour les DFGSP2 (L2 pharmacie)

**Vous ne pourrez vous réinscrire que si vous présentez l'ensemble des documents.**



### PROCEDURE DE REINSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS :

- de L3 Maïeutique
- de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> année d'orthophonie
- de DFGSM3, DFASM2, DFASM3

Réinscriptions par le Web en vous connectant sur le site : <https://iareins.appli.univ-poitiers.fr/>.

- 1) Identifiez-vous à l'aide de votre compte SEL.
- 2) Renseignez le dossier étape par étape (une aide spécifique est à votre disposition en ligne).
- 3) Saisissez les coordonnées bancaires nécessaires au paiement en ligne si vous le souhaitez ; sinon vous paierez lors de votre rendez-vous, pour la mise à jour de votre carte d'étudiant.
- 4) Validez l'inscription et **imprimer le récapitulatif** proposé en fin de saisie qui constitue votre dossier d'inscription.
- 5) Rendez-vous sur le site : <http://www.univ-poitiers.fr/inscription/rdv>
- 6) Prenez un rendez-vous en ligne pour votre réinscription, qui aura lieu **dans le bâtiment D2 entre le 28 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2017**. Les rendez-vous seront ouverts au fur et à mesure par demi-journée afin que tous les créneaux soient pleins.



**Pour les inscriptions de la 3<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> année d'orthophonie : vous avez la possibilité d'envoyer votre dossier d'inscription, les pièces demandées et le chèque, par la Poste, en précisant bien sur l'enveloppe "CFU Orthophonie".**

- 7) Présentez-vous à la date fixée à la faculté avec  **votre dossier d'inscription**, les pièces demandées et l'attestation de paiement (si vous avez réglé vos frais d'inscription en ligne), afin d'obtenir la mise à jour de votre carte d'étudiant.

#### **Pièces à apporter :**

- Le récapitulatif d'inscription (**à imprimer**)
- Le relevé de notes de l'année 2016-2017, si possible (à télécharger depuis votre ENT)
- Si vous êtes boursier : la notification de bourse (2 pages)
- La carte d'étudiant 2016-2017
- si vous avez payé en ligne : le justificatif de paiement

**Vous ne pourrez vous réinscrire que si vous présentez l'ensemble des documents.**



**PROCEDURE DE REINSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS  
de DFGSM2 (reçus au concours de PACES en 2016/2017)**

- 1) Connectez-vous sur le site <http://www.univ-poitiers.fr/inscription/dossier> (en service à compter du 23 août).
- 2) Pour vous connecter, vous devrez vous identifier avec votre compte SEL.
- 3) Vérifiez les informations contenues dans votre dossier d'inscription, les mettre à jour si nécessaire et **imprimez votre dossier**.
- 4) Prenez un rendez-vous en ligne pour votre réinscription, qui aura lieu **dans le bâtiment D2, entre le 28 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2017**. Les rendez-vous seront ouverts au fur et à mesure par demi-journée afin que tous les créneaux soient pleins.
- 5) Présentez-vous à la date fixée **muni de votre dossier d'inscription** et des pièces justificatives demandées pour valider votre inscription.
- 6) Munissez-vous d'un moyen de paiement pour acquitter vos droits d'inscription et les droits se rapportant à la sécurité sociale étudiante.

**Pièces à apporter :**

- Le récapitulatif d'inscription (**à imprimer**)
- Le relevé de notes de l'année 2016-2017, si possible (à télécharger depuis votre ENT)
- Si vous êtes boursier : la notification de bourse (2 pages)
- La carte d'étudiant 2016-2017
- si vous avez payé en ligne : le justificatif de paiement

**Attention :** vous pourrez vous réinscrire uniquement sous réserve d'avoir payé le service de la blanchisserie.

**Vous ne pourrez vous réinscrire que si vous présentez l'ensemble des documents.**

**PROCEDURE DE REINSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS :**

- de 4<sup>ème</sup> (DFASMa1) et 5<sup>ème</sup> (DFASMa2) année de Sage-Femme
- de PH6

Les réinscriptions pour ces filières auront lieu au service scolarité de la faculté pendant le mois de septembre (les dates seront précisées ultérieurement).